

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Référence : CGV\_FR - EASii IC - Janvier 2026

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des ventes d'EASii IC à l'échelle mondiale.

### ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Les termes ci-après seront définis comme suit, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

1.1. « EASii IC » désigne la société française EASii IC SAS, sis 90 avenue Léon Blum, 38100 Grenoble, ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées.

1.2. « Société affiliée » désigne toute société ou entité juridique qui, à l'heure actuelle ou dans le futur et de manière directe ou indirecte, contrôle ou qui est contrôlée, ou sous le même contrôle que la Partie concernée, contrôle entendu au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

1.3. « Client » désigne la personne physique ou morale commandant des Produits ou Services à EASii IC.

1.4. « Conditions générales de vente » désigne les présentes conditions qui s'appliquent à la vente de Services et de Produits par EASii IC, avec l'ensemble des documents qui y sont attachés ou référencés, comme les conditions particulières de vente, à l'exclusion de tout autre document.

1.5. « Collaborateur » désigne tout salarié, mandataire, sous-traitant, associé ou administrateur d'EASii IC.

1.6. « Création » désigne toute création intellectuelle émanant d'EASii IC ou de ses Collaborateurs, quelle qu'en soit la nature, la matière ou la forme. Les Créations comprennent notamment l'ensemble des Produits, les documents et manuels, les tableaux, les graphiques, les schémas et les logiciels.

1.7. « Prototype » désigne tout prototype ou échantillon de Produit fourni par EASii IC au Client et identifié par EASii IC comme tel.

1.8. « Force majeure » désigne tout événement hors du contrôle des parties entraînant l'impossibilité d'honorer une ou plusieurs obligations de la commande, tel que les actes de guerre et de terrorisme, les grèves, les incendies, les inondations, les tempêtes, les explosions et les autres catastrophes naturelles.

1.9. « Propriété intellectuelle » désigne tou(te)s marques déposées, droits attachés aux dénominations sociales et commerciales, modèles, dessins, brevets, droits d'auteur, droits attachés aux bases de données  *sui generis*, droits attachés au savoir-faire et droits de propriété intellectuelle actuels ou futurs (enregistrés ou non), ainsi que toute demande d'acquisition des droits susmentionnés et tous autres droits visant à protéger ou produire des effets semblables aux droits susmentionnés, et ce, à l'échelle mondiale.

1.10. « Commande » désigne toute commande de Produits ou Services passée par le Client ou ses Collaborateurs auprès d'EASii IC.

1.11. « Prix » désigne les prix des Produits en vigueur lors de l'acceptation de la commande, telle que publiée ou modifiée par EASii IC en vertu de l'Article 8 des présentes.

1.12. « Produit » désigne tout produit catalogue EASii IC spécifié dans la commande et devant être fourni par EASii IC au Client.

1.13. « Services » désigne les services (de conseil, de développement électronique ou d'ASIC, etc.) et les livrables résultants de ces services définis dans la commande et devant être fournis par EASii IC au Client.

### ARTICLE 2 : EXÉCUTION

2.1. Toute exécution pré-requiert l'acceptation expresse de la Commande émise par le Client par un représentant d'EASii IC.

2.2. Nonobstant les termes et conditions figurant dans tout document du Client, tel que dans les Conditions Générales d'Achat, seules les présentes Conditions générales de vente s'appliquent, exception faite des conditions expressément acceptées par EASii IC.

### ARTICLE 3 : LIVRAISON, DÉLAIS ET QUANTITÉS

3.1. Le transfert de propriété aura lieu à la livraison Ex-Works (Incoterms 2020) 90 avenue Léon Blum 38100 Grenoble, sauf lieu différent indiqué par EASii IC.

3.2. Les délais de livraison des Produits et Services communiqués par EASii IC ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont en aucun cas garantis. Le non-respect d'un délai de livraison ne saurait conférer un droit d'annulation de la Commande ou de réclamation de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

3.3. EASii IC peut expédier les livraisons et facturer chaque livraison séparément.

3.4. Les quantités livrées peuvent varier de plus ou moins 5 % par rapport aux quantités commandées. Cette variation éventuelle est liée aux contraintes de production, étant entendu que :

- a. la facture et le règlement refléteront les quantités réellement livrées ; et
- b. cette variation ne conférera pas au Client le droit de refuser ou contester la livraison.

### ARTICLE 4 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. La vente des Produits et de Services ne saurait être interprétée comme une cession de titre de la part d'EASii IC au Client en lien avec tous droits de Propriété intellectuelle attachés aux Produits ; toutefois, une licence irrévocabile, non exclusive, mondiale et perpétuelle est concédée au Client en vue d'intégrer les Produits du Fournisseur dans des produits ou systèmes finis utilisés, proposés à la vente ou vendus par le Client et par/aux clients de celui-ci, à l'exclusion de tous autres droits, tels que le droit de vendre les Produits « en l'état ».

Lorsqu'un logiciel d'un tiers ou d'EASii IC est intégré dans un Produit, la vente de ce dernier ne saurait être interprétée comme une cession des droits de propriété du logiciel au Client, mais uniquement comme une licence non exclusive, non transmissible et non cessible d'utilisation des droits de Propriété intellectuelle y attachés, dans la limite des droits octroyés par ledit tiers ou par EASii IC.

Le Client n'est pas autorisé à :

- (i) modifier, adapter, altérer, traduire ces logiciels ou créer des œuvres dérivées de tout logiciel intégré dans ou mis à disposition avec les Produits par le Fournisseur ;
- (ii) céder, octroyer une sous-licence, prêter, transférer, diffuser ou mettre à disposition de quelque manière que ce soit ces logiciels ;
- (iii) fusionner ou intégrer ces logiciels avec, ou dans, un autre logiciel ;
- (iv) décompiler, désassembler (notamment par rétro-ingénierie) ou tenter d'extraire le code source de ces logiciels, sans l'autorisation écrite d'EASii IC ou du tiers, ou
- (e) utiliser ces logiciels de quelque manière que ce soit.

4.2. En vue de modifications futures des logiciels développés par EASii IC dans le cadre des Créations liées aux Produits, EASii IC conservera une copie les éléments nécessaires pendant quatre (4) ans à compter de l'exécution de la Commande.

### ARTICLE 5 : GARANTIES, CONFORMITÉ ET RESPONSABILITÉ

5.1. Les Produits sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite, notamment de qualité marchande ou d'adéquation à un usage ou une application particulier(ère), ni aucune garantie de non-contrefaçon. Néanmoins, s'il s'avère que les Produits enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers à la suite d'une décision ou d'un jugement définitif, empêchant ainsi l'utilisation ou l'intégration des Produits dans les produits du Client, EASii IC acceptera le retour desdits Produits et remboursera l'acheteur jusqu'à hauteur du montant payé par ce dernier au titre des Produits, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

5.2. EASii IC garantit que les Produits et Services sont exempts de défaut de matières premières ou de fabrication pendant douze (12) mois à compter de la livraison. Sont exclus de cette garantie les défauts résultant de l'usure normale, d'une négligence, d'une mauvaise manipulation, d'un manque d'entretien, d'un accident ou de tout acte ne pouvant être imputé à EASii IC (les « Défauts »). La présente garantie consiste uniquement à réparer ou remplacer les Produits avérés défectueux. Les frais de relivraison des produits réparés ou remplacés seront facturés au client.

5.3. EASii IC ne saurait être lié par une quelconque garantie si le Client ne l'informe pas de l'existence du défaut présumé par courrier dans un délai de deux semaines à compter de la découverte dudit Défaut et sous réserve de la réception du ou des Produits pour constatation par EASii IC du défaut sous trente (30) jours de la découverte de ce défaut.

5.4. Quel(le)s que soit la nature, le fondement ou les modalités de toute action intentée à l'encontre d'EASii IC ou de ses Collaborateurs, l'indemnisation due au Client au titre du dommage subi ne saurait excéder le prix payé par le Client pour acquérir les Produits faisant l'objet de la réclamation.

5.5. Le Client est entièrement responsable envers lui-même et les tiers de l'utilisation des Produits fournis par EASii IC. Le Client est informé du fait que les Produits ne sont pas conçus, fabriqués ou destinés à être utilisés comme du matériel de surveillance en ligne dans des environnements dangereux nécessitant une sécurité intégrée, tels que les installations nucléaires, les systèmes de navigation ou de communication aérienne, les transports en commun, le contrôle aérien, les appareils de maintien en vie ou les systèmes d'armement, dans le cadre desquels une défaillance des Produits pourrait directement entraîner un décès, un préjudice corporel ou de graves dommages matériels ou environnementaux. Le Client reconnaît que l'utilisation des Produits d'EASii IC dans de tels environnements est entièrement à ses risques et périls et qu'il est tenu de vérifier et de valider l'adéquation des Produits d'EASii IC à cette utilisation. Le Client reconnaît qu'EASii IC ne saurait être tenu pour responsable en cas de réclamation ou de dommage résultant de l'utilisation des Produits dans de tels environnements. Le Client s'engage à protéger et dégager EASii IC de toute responsabilité au titre de tout(e) réclamation, dommage, perte, frais et engagement découlant de ou en lien avec une telle utilisation.

5.6. Le Client s'abstiendra de vendre, transférer, exporter ou réexporter les Produits ou technologies d'EASii IC lorsque ceux-ci sont destinés à être utilisés dans le cadre d'activités comprenant la conception, le développement, la production, l'utilisation ou la constitution de stocks d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou de missiles, ainsi que d'utiliser les Produits ou technologies

d'EASii IC au sein d'installations exerçant des activités en lien avec ce type d'armes, sauf accord préalable écrit d'EASii IC. Les dispositions ci-avant s'appliquent à toute utilisation enfreignant les interdictions nationales ou internationales, telles que les embargos ou les règlements internationaux.

#### ARTICLE 6 : RÉSILIATION

6.1. Chacune des parties est en droit de résilier la commande avec effet immédiat, moyennant un préavis écrit de 30 jours, lorsque :

- a. l'autre partie fait l'objet d'une procédure de redressement, de faillite ou de dissolution, ou cesse ses activités pour quelque motif que ce soit ;
- b. un cas de Force majeure, tel que décrit à l'Article 9 des présentes, persiste pendant plus de 90 jours calendaires.

6.2. Chacune des parties peut résilier la commande moyennant un préavis écrit adressé à l'autre partie lorsque cette dernière est à l'origine d'un manquement grave à l'exécution de l'une des obligations nées des présentes et n'y remédie pas dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'un avis écrit exigeant que la partie défaillante remédie à ce manquement.

6.3. Sans préjudice des autres droits mentionnés au présent article, en cas de résiliation de la commande par EASii IC au titre des motifs énoncés aux Articles 6.1, 6.2 et 6.3 ci-avant, EASii IC aura droit au paiement immédiat des Produits par le Client.

#### ARTICLE 7 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

7.1. Chacune des parties s'engage à traiter de manière confidentielle et à ne pas divulguer toute information dont le caractère confidentiel est précisé par l'autre partie et dont la partie prend connaissance de quelque manière que ce soit dans le cadre de l'exécution de la commande. S'agissant des informations confidentielles communiquées verbalement ou visuellement lors d'une réunion, la partie prenant connaissance de ces informations doit être immédiatement informée de leur caractère confidentiel. La partie ayant communiqué ces informations doit attester par écrit avoir informé l'autre partie de leur caractère confidentiel dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de leur communication verbale ou visuelle. Les informations suivantes auront en tout état de cause un caractère confidentiel : les dessins et codes sur lesquels s'appuient les dessins et codes définitifs des Produits. Chaque partie reste propriétaire des informations confidentielles communiquées à l'autre partie.

7.2. Les informations ci-après ne sauraient avoir un caractère confidentiel :

- a. l'existence de la commande, sauf demande notifiée par le Client ;
- b. les informations relatives aux parties que ces dernières ont elles-mêmes rendues publiques ;
- c. les informations légalement obtenues auprès d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité ou un droit légal ;
- d. les informations connues ou développées par l'une des parties préalablement à leur transmission dans le cadre de la commande, tel qu'attesté par des documents écrits antérieurs ;
- e. les informations tombées dans le domaine public lors de communications antérieures ou ultérieures, sans l'intervention ou la commission d'une faute par la partie qui en prend connaissance.

7.3. Chacune des parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation du caractère confidentiel des informations, notamment en :

- a. s'abstenant de révéler, verbalement ou par écrit, tout ou partie des informations confidentielles à quiconque, à l'exception de ses Collaborateurs ayant besoin de connaître ces informations pour exécuter la commande; ces personnes doivent alors être informées de cette obligation, et chacune d'elles sera tenue pour responsable en cas de manquement à cet égard. Sur demande, chaque partie sera tenue de communiquer à l'autre partie le nom des personnes ayant accès à des informations confidentielles ;
- b. s'abstenant de révéler des informations confidentielles à un quelconque tiers en l'absence de l'accord préalable écrit de l'autre partie, sauf mention contraire;

- c. s'abstenant d'utiliser les informations confidentielles à d'autres fins que l'exécution de la commande ;
- d. restituant à l'autre partie ou détruisant, à sa discrétion et dès que possible sur demande, tout(e) document, copie, note, enregistrement, mémo ou écrit contenant des informations confidentielles ;
- e. en cas d'émission d'une ordonnance judiciaire ou administrative exigeant la divulgation de tout ou partie des informations confidentielles appartenant à l'autre partie, informant cette dernière dans un délai de 24 heures à compter de la prise de connaissance de l'ordonnance susmentionnée ; la partie divulgatrice s'engage alors à ne communiquer que les informations qu'elle est légalement tenue de révéler et à préserver autant que faire se peut le caractère confidentiel de ces informations.

7.4. La présente obligation de confidentialité est valable pour toute la durée de la commande, puis pendant cinq ans, quel que soit le motif de résiliation.

#### ARTICLE 8 : PRIX ET PAIEMENT

8.1. Les Prix des Produits ou Services attachés à une offre commerciale sont valables durant 30 jours calendaires à compter de l'émission de l'offre et sont fermes, sauf mention expresse contraire. Ils n'intègrent la conformité à aucunes autres exigences que celles indiquées dans l'offre.

8.2. Sauf accord contraire, les prix sont facturés et payables en euros.

8.3. L'ensemble des taxes et droits seront facturés en sus du prix en vigueur à la date de la facture. Les factures sont exigibles nettes et sans escompte sous trente (30) jours calendaires à compter de la date de la facture.

8.4. EASii IC se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au titre des montants non contestés et non réglés au-delà de 30 jours, tel qu'indiqué sur le Bon de commande convenu. Les éventuels règlements en souffrance seront majorés d'un taux d'intérêt annuel, calculé à compter de la date d'exigibilité du règlement jusqu'au règlement intégral, correspondant au taux *London Inter-Bank Offered Rate* (« LIBOR USD ») à trois (3) mois plus cinq points.

8.5. EASii IC pourra de plein droit et sur simple notification suspendre la livraison des Produits en cas de factures impayées.

8.6. EASii IC conserve la propriété des Produits et des Services jusqu'à leur règlement intégral.

8.7. Le minimum de commande est fixé à 500,00 EUR hors taxe. Pour des commandes dont le montant est inférieur à 500,00 EUR des frais de traitement administratifs de 50,00 EUR hors taxe seront ajoutés à la facture.

#### ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

9.1 EASii IC est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de force majeure ou d'événements l'affectant ou affectant ses fournisseurs de nature à perturber l'organisation ou l'activité de l'entreprise, tels que, à titre d'exemple, lock-out, grève, guerre, embargo, incendie, inondation, accident d'outillage, rebut de pièces en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou approvisionnements en matière première, énergie ou composants, ou de tout autre événement indépendant de la volonté du Vendeur ou de ses fournisseurs.

9.2. EASii IC doit en informer le Client dans les meilleurs délais, au plus tard dans les 15 jours ouvrés à compter de la connaissance de la survenance de cet événement.

#### ARTICLE 10 : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

10.1. Toute modification des présentes Conditions générales de vente sera communiquée au Client, et sera alors pleinement applicable.

#### ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1. Sauf mention contraire, les avis adressés d'une partie à l'autre par courrier ordinaire ou par email seront valablement opposables.

11.2. Sauf mention contraire dans les présentes, les Articles 4, 5, 7 et 13 continueront de produire leurs effets après la résiliation de la commande pour quelque motif que ce soit.

#### ART. 12. REGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES INDIVIDUELLES (RGPD) COMPETENCE CONTESTATION

EASii IC s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. En particulier, les données personnelles du Client peuvent être transmises aux prestataires et partenaires contractuels qui, en qualité de sous-traitants au sens du RGPD, interviennent et contribuent directement à la gestion des commandes et pour lesquels il est absolument nécessaire d'accéder aux données personnelles renseignées par le Client lors de la création et de l'utilisation de son compte (identité, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail). Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer un ou plusieurs des Droits Informatique et Liberté. Le client doit adresser une demande par email via [administratif@easil-ic.com](mailto:administratif@easil-ic.com) ou en écrivant à l'adresse postale d'EASii IC en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail et ses références.

#### ARTICLE 13 : RÉSOLUTION DES LITIGES

13.1. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un règlement amiable des litiges relatifs à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la commande. Nonobstant le droit de chaque partie de prendre des mesures d'urgence, aucune procédure judiciaire ne peut être entamée avant que les parties n'aient conclu de bonne foi qu'un règlement amiable du litige était impossible. Si les parties ne parviennent pas à cette conclusion dans un délai de deux (2) mois à compter du début des négociations, elles recourent alors le droit d'intenter une action en justice.

13.2. Tout litige découlant de ou en lien avec la validité, l'interprétation ou l'exécution de la commande ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable sera porté devant le Tribunal de commerce de Grenoble. Le lieu de l'arbitrage est fixé à Grenoble (France) et les négociations se dérouleront en français.

13.3. La commande est exclusivement régie par et interprétée selon le droit français. La Convention de Vienne sur la vente de marchandises du 11 avril 1980 est exclue.

13.4. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seule la version française fera foi pour l'interprétation et l'exécution de la commande.